

wealth. Je compte parler de la motion principale; je me limiterai donc à ce sujet, mais je prétends que cette proposition est un os à ronger pour ceux d'après lesquels les liens qui nous unissent à la Grande-Bretagne et à la Couronne sont rompus par suite du choix du nouveau drapeau.

Si nous étudions la composition du Commonwealth, nous voyons qu'il est constitué d'un certain nombre de Dominions autonomes et d'un certain nombre de pays qui marquent leur allégeance à la Couronne et à la reine.

Elle est un des éléments de notre Parlement canadien. Mais il y a plusieurs pays membres du Commonwealth qui sont des républiques où la reine ne joue aucun rôle. Dans le cadre du Commonwealth, ces pays sont disposés à accepter la reine comme chef symbolique de cette communauté de nations. Leur adhésion au Commonwealth est uniquement de nature politique, tandis que la nôtre va beaucoup plus loin. A mon avis, cela irait absolument à l'encontre de la proposition du gouvernement concernant un second drapeau et contenue dans cette résolution visant à choisir un symbole de notre fidélité et de notre attachement à la reine grâce à l'adoption d'un second drapeau. Il est manifeste que si la question était soumise à l'approbation des premiers ministres du Commonwealth, les pays n'ayant aucun lien avec la Couronne refuseraient sur-le-champ d'inclure dans ce drapeau un élément qui les rattacherait à la Couronne ou à la reine de la Grande-Bretagne et à la reine du Canada. Le drapeau qu'ils proposeraient serait dénué de tout symbole de fidélité et d'attachement à la reine. Nous aurions donc un drapeau national, un deuxième drapeau, un drapeau du Commonwealth.

C'est pourquoi j'estime que l'amendement à la motion est illogique, bien que le rapport lui-même me déplaie vivement, comme je l'expliquerai au cours de la prochaine étape de ce débat. Je ne crois pas que l'acceptation de cet amendement puisse avoir pour autre résultat que de faire d'un second drapeau uniquement le symbole du Commonwealth, car il ne saurait symboliser notre fidélité et notre attachement à Sa Majesté. Si c'est là le but visé par les membres de ce groupe par l'adoption d'un second drapeau, c'est très bien, mais ils ne l'ont pas dit. Un jour ils rendent hommage du bout des lèvres à Sa Majesté en tant que reine du Canada et le lendemain ils veulent faire disparaître du drapeau canadien tout symbole de notre loyauté et de notre affection envers Sa Majesté.

La proposition relative au second drapeau doit assumer au départ que le premier était faible, car il ne semble renfermer aucun symbole de notre loyauté ou affection envers Sa Majesté. Sous notre système de gouvernement,

[L'hon. M. Lambert.]

Sa Majesté est une partie aussi essentielle du Parlement que cette Chambre. La plupart des Canadiens l'admettent.

Voilà pourquoi nous croyons avoir clairement indiqué que, sur les questions du drapeau, y compris la motion et l'amendement dont la Chambre est saisie, tous les députés de ce côté-ci sont libres de se prononcer. Je ne suis certainement pas en faveur de cet amendement et, quand il sera mis aux voix, je voterai contre.

(Texte)

M. C.-A. Gauthier (Roberval): Monsieur le président, je serai très bref. J'ai déjà exprimé mon opinion, hier, sur le drapeau. Ainsi que je le disais hier à la Chambre, on a eu assez de difficulté à enfin doter le pays d'un véritable drapeau national qu'il ne faudrait pas, par une résolution illogique, gâcher tout ce qui fut fait lors du dernier vote de clôture.

Si nous avons pu accuser le parti conservateur de retenir le temps de la Chambre délibérément sur la question d'un drapeau national distinctif, nous pouvons également accuser aujourd'hui les libéraux de provoquer délibérément une autre perte de temps pour tenter de faire accepter à la Chambre un deuxième drapeau national. Nous serons le seul pays au monde à posséder, en vertu d'une loi gouvernementale, deux drapeaux qui pourront, au caprice des éléments dans chacune des provinces, se faire concurrence. On dit que le deuxième drapeau servira à manifester notre allégeance à la Couronne; mais si les provinces anglaises décident—et elles en auront le droit—de manifester leur allégeance à la Couronne 365 jours par année, qui les en empêchera? Serait-ce là une porte de sortie du premier ministre pour faire accepter le monofolié à certains éléments réactionnaires anglais? Tout est possible avec ce gouvernement sans détermination.

Ainsi que je le mentionnais lors de mon dernier discours, le gouvernement ne peut invoquer la raison de notre «appartenance» au Commonwealth des nations. A ce sujet, j'appuie sans réserve la présente motion de notre groupe à l'effet qu'il appartient à l'association du Commonwealth, c'est-à-dire à tous les premiers ministres réunis, de fixer le drapeau de cet organisme qu'on appelle le Commonwealth des nations et de profiter de cette rencontre pour discuter du problème d'un emblème distinctif pour cette communauté.

Même si le gouvernement actuel prétend que l'Union Jack a toujours été considéré comme l'emblème du Commonwealth—il l'était peut-être au temps du «Commonwealth britannique» en ce sens que le Commonwealth britannique ou l'Angleterre fixait tout et